

## Liste des spécialités médicales admissibles dans le cadre d'une absence pour force majeure

- Anesthésiologie
- Audiologie
- Cardiologie (adulte ou pédiatrique)
- Chirurgie buccale et maxillo-faciale
- Chirurgie cardiaque
- Chirurgie colorectale
- Chirurgie générale
- Chirurgie générale oncologique
- Chirurgie générale pédiatrique
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie plastique (à évaluer sous recommandation médicale du médecin traitant)
- Chirurgie thoracique
- Chirurgie vasculaire
- Dentisterie pédiatrique
- Dermatologie (à évaluer sous recommandation médicale du médecin traitant)
- Endocrinologie et métabolisme
- Endodontie
- Gastro-entérologie
- Génétique médicale
- Gériatrie
- Gynécologie
- Hématologie
- Hématologie/oncologie pédiatrique
- Immunologie clinique et allergie
- Médecine buccale
- Médecine interne (super-spécialiste)
- Médecine néonatale et périnatale
- Médecine nucléaire
- Médecine physique et réadaptation (physiatre)
- Microbiologie médicale
- Néphrologie
- Neurochirurgie
- Neurologie
- Neuropathologie
- Neuropsychologie
- Oncologie gynécologique
- Oncologie médicale
- Ophtalmologie
- Orthodontie
- Orthophonie
- Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale
- Parodontie
- Pédiatrie
- Pneumologie (adulte ou pédiatrique)
- Prosthodontie
- Psychiatrie
- Radio-oncologie
- Radiologie diagnostique
- Rhumatologie
- Urologie

Pour qu'une absence soit reconnue dans le cadre d'une force majeure, l'employé doit également fournir une preuve de sa référence médicale.